

Séance du 7 avril 2022

Délibération n° 2022/33

OBJET : Approbation de la convention d'étude avec la commune de Bretonnière la Claye et la communauté de communes Sud Vendée Littoral

Vu le décret n° 2014-1729 du 29 décembre 2014 modifiant le décret n°2010-503 du 18 mai 2010 portant création de l'Etablissement Public Foncier de la Vendée et particulièrement ses articles 2 et 9-6°,

Vu le projet d'orientations du Programme Pluriannuel d'Intervention 2020-2024 approuvé par le Conseil d'administration de l'EPF de la Vendée par délibération n° 2019/61 du 27 novembre 2019,

Sur proposition du Directeur général par intérim, le Conseil d'administration :

- APPROUVE la convention d'étude entre la commune de Bretonnière la Claye et la communauté de communes Sud Vendée Littoral et l'EPF de la Vendée relative aux actions foncières visant à favoriser le renouvellement urbain à vocation d'habitat – secteur du bourg de la Bretonnière, en association avec le CAUE,
- DONNE UN AVIS DEFAVORABLE à la convention d'étude entre la commune de Bretonnière la Claye et la communauté de communes Sud Vendée Littoral et l'EPF de la Vendée relative aux actions foncières visant à favoriser le renouvellement urbain à vocation d'habitat pour le secteur de la Claye,
- MANDATE le Directeur général par intérim pour procéder en tant que besoin à la mise au point technique de cette convention pour le secteur du bourg de la Bretonnière.

Le Président du Conseil d'administration



Valentin JOSSE

Recu en Préfecture
Préfecture de la Vendée
DCPAT

Le

22 AVR. 2022

COURRIER ARRIVÉ LE